



**DEFENSE DES
ENFANTS
INTERNATIONAL
FRANCE**

**Adresse postale :
21 rue Hoche – 93 500
01 85 84 94 54**

COMMUNIQUÉ

DEI-France, section française de l'ONG « Défense des Enfants International », organise le 15 novembre 2003, à l'Assemblée nationale, sa troisième Journée nationale d'étude sur le thème : « Les droits de l'enfant dans la famille et dans les institutions : dangereux défis ou nouvel âge de la démocratie ? »

Dans la suite de ses deux Journées d'étude précédentes (sur l'éducation, en 2001, et sur la délinquance des mineurs, en 2002), DEI-France estime qu'il y a plus que jamais lieu de promouvoir sans relâche les droits à la participation et les droits politiques des enfants.

Plusieurs réformes législatives, adoptées début 2002, ont voulu formaliser des principes de participation et de respect de l'expression des enfants dans les sphères familiales, sociales et médico-sociales, sanitaires et judiciaires. Le fait est, pourtant, que les acteurs de l'éducation au quotidien (parents et professionnels) peinent à concevoir et à assumer en pratique ce que peuvent être une famille, une école, une institution « démocratiques », fonctionnant sur des principes de liberté d' expression et d' égalisation des droits

Aujourd'hui, la tentation est à peine masquée, chez nombre de décideurs, de minimiser, d'occulter ou d'interdire la prise en considération des réformes de 2002, notamment des aspects « émancipateurs » dont elles sont porteuses pour les enfants, et ceci au nom par exemple d'un supposé excès de « droit-de-l'hommeisme » appliqué à ces derniers. L'ordre du jour est à la restauration d'une autorité – celle des parents, des enseignants, des policiers, de l'Etat , etc.) prétendument défaillante. Mais qu'est qu'une autorité non légitimée par ses effets bénéfiques pour ceux qui la supportent ? Comment penser qu'elle atteigne alors ses buts ? La démocratisation des relations entre les différents adultes en charge de l'éducation des enfants, et entre ces adultes et ces enfants, ferait-elle donc peur ? Et si oui, à qui et pourquoi ?

En appelant à un échange de réflexions et d'expériences sur ces questions, DEI-France entend aussi apporter sa contribution à la dynamique du Forum social européen. Inscrite au cœur de la Convention internationale des droits de l'enfant, la concrétisation, dès le plus jeune âge, des droits à la participation et des droits politiques ne dessine-t-elle pas le visage d'une alter-mondialisation en marche ?

Contacts et programme :

Jean-Pierre Rosenczweig (président), Bernard Defrance, (secrétaire général)

Frédéric Jésus et Pierre Verdier (organisateur de la Journée)

DEI-France - 30, rue Coquillière – 75001 Paris

Courriel : DEI-France@globenet.org

Tel. : 06 85 84 94 54

Troisième Journée d'étude DEI-France - 15 novembre 2003
Assemblée nationale - Salle 6217 – 126, rue de l'Université 75007 Paris

LES DROITS DE L'ENFANT DANS LA FAMILLE ET DANS LES INSTITUTIONS : DANGEREUX DÉFIS OU NOUVEL ÂGE DE LA DÉMOCRATIE ?

Argument

DEI-France estime qu'il y a lieu, plus que jamais, de promouvoir sans relâche les droits à la participation et les droits politiques des enfants. Le fait est, pourtant, que les acteurs de l'éducation au quotidien (parents, professionnels de l'enfance) peinent à concevoir et à assumer en pratique ce que peuvent être une famille, une école, une institution " démocratiques ", fonctionnant sur des principes de liberté d' expression et d'égalisation des droits. Plusieurs réformes législatives, adoptées début 2002, ont certes voulu formaliser des principes de participation et de respect de l'expression des enfants dans les sphères familiales, sociales et médico-sociales, sanitaires et judiciaires. Il n'en reste pas moins que les écarts observés entre ces principes et les pratiques réelles doivent être repérés sans angélisme et analysés sans fatalisme. En effet, aujourd'hui, la tentation est à peine masquée, chez nombre de décideurs, de minimiser, d'occulter ou d'interdire la prise en considération des réformes de 2002, s'agissant notamment des aspects " émancipateurs " dont elles sont porteuses pour les enfants, au nom par exemple d'un supposé excès de " droit-de-l'hommeisme " appliqué à ces derniers.

Aussi DEI-France en appelle-t-il à un échange de réflexions et d'expériences sur cette problématique, à propos notamment de l'autorité parentale et de la " démocratie familiale ", de la loi sur l'accès aux origines, de la " rénovation de l'action sociale et médico-sociale ", des " droits des malades ", de l'accès au dossier d'assistance éducative, et d'autres circonstances de concrétisation des droits à la participation et des droits politiques des enfants.

Pré-programme

9h - 9h30 —Accueil des participants

9h30 – 9h45 — Ouverture et présentation de la Journée d'étude : les enjeux du thème choisi pour 2003. *Jean-Pierre ROSENCZVEIG, Président de DEI-France*

9h45 – 10h15 — Conférence introductive. *Alain RENAUT, professeur de philosophie politique à l'Université de Paris-Sorbonne (sous réserve).*

10h15 – 10h30 —Pause.

10h30 – 12h – État des lieux : comment les droits à la participation et les droits politiques des enfants, tels qu'ils sont affirmés par la Convention internationale des droits de l'enfant et déclinés par les textes de début 2002, peuvent-ils être perçus et appliqués au regard :

- des réalités et du fonctionnement actuel des familles ? *Reynald BRIZAIS, Maître de conférences en psychologie sociale, Université de Nantes;*
- des réalités et du fonctionnement actuel des institutions sociales et médico-sociales ? *Pierre NAVES, Inspecteur général des affaires sociales;*
- des réalités et du fonctionnement actuel des institutions scolaires ? *Isabelle KLEM, Vice Présidente Nationale de la FCPE.*

12h - 12h30 —Débat

12h30 – 14h —Déjeuner libre

14h – 15h — Présentation d'expériences illustrant pourquoi et comment les pratiques peuvent rejoindre les principes normatifs en matière de prise en considération et d'application des droits à la participation et des droits politiques des enfants :

- dans la vie quotidienne des familles, à partir de l'observation de l'expérience des centres sociaux: *Florence OVAERE, sociologue* ;
- dans les institutions sociales: *Annie-Paule TEMKKIT et Jean-Michel BURY, directeurs d' établissements sociaux à "La Vie au Grand Air "* ;
- dans les institutions éducatives ou de loisirs : *Jean LE GALL, chargé de mission aux droits de l'enfant et à la citoyenneté de l'ICEM – Pédagogie Freinet.*

15h – 16h — Table ronde avec les représentants des groupes parlementaires, *animée par Bernard BOBILLOT.*

16h – 16h30 —Débat

16h30 – 16h45 — Synthèse des travaux de la Journée. *Frédéric JESU, membre du Bureau de DEI-France.*

16h45 – 17h — Conclusion de la Journée. *Bernard DEFRANCE, secrétaire général de DEI-France.*

* * *

Un dossier documentaire sera remis à chaque participant, comportant :

- les textes ou les extraits de textes législatifs et réglementaires mentionnés dans l'appel à contributions ;
- les contributions reçues ;
- la synthèse de la Journée d'étude 2001 de DEI-France.

* * *

Inscription gratuite mais indispensable avant le 7 novembre 2003 à :

DEI-France - 30, rue Coquillière – 75001 Paris

Courriel : DEI-France@globenet.org